



**Notice de remplissage de la déclaration de conformité d un navire de plaisance  
destiné à la compétition ou expérimental, mis en service conformément aux dispositions  
de la division 243 du règlement relatif à la sécurité des navires**

1. Rayer la mention « M. », « Mme. » ou « Mlle. » inutile. Prénoms, et nom patronymique en majuscules.
2. Format de date jj/mm/aa.
3. Indiquer la ville, le département ou la région, ainsi que le pays pour les personnes nées à l étranger.
4. Adresse du lieu de résidence principal actuel. Indiquer la ville, le département ou la région, ainsi que le pays pour les personnes résidant à l étranger.
5. Cochez cette case si vous êtes personne responsable d un chantier naval professionnel.
6. Cochez cette case si vous êtes personne mandatée par un chantier naval professionnel.
7. Identification du chantier professionnel constructeur du navire. Fournir le document original donnant mandat.
8. Cochez cette cas si vous êtes constructeur amateur, ou si vous avez modifié un navire déjà en service.
9. Numéro d identification conforme à l article 243-1.04. Dans la plupart des cas, peut être généré automatiquement lors des formalités d immatriculation.
10. Cochez cette case si le navire est destiné à la compétition.
11. Cochez cette case si le navire expérimental.
12. Nom du modèle ou de la série de navire, ou références du plan, nom de l architecte le cas échéant.
13. Indiquer l année date de conception du premier modèle ou du plan, et non pas du navire concerné par la déclaration.
14. Format de date jj/mm/aa. Indiquer la date de début de la construction.
15. Cochez cette case si le navire est un voilier, au sens de l article 110-1.02.
16. Cochez cette case si le navire n est pas un voilier, mais qu il n est pas exclusivement mu par l énergie humaine.
17. Cochez cette case si le navire est exclusivement mu par l énergie humaine.
18. Puissance exprimée en kW, et mesurée selon la norme EN/ISO 8665.
19. Surface de voile As, au sens de l article 240-1.02.
20. Longueur mesurée selon la norme EN/ISO 8666.
21. Largeur maximale mesurée selon la norme EN/ISO 8666.
22. Capacité maximale.
23. Cocher cette case si le navire est modifié.
24. Cocher cette case si la coque a été allongée ou raccourcie de plus de 1% de la longueur initiale.
25. Cocher cette case si le déplacement lège du navire a subi une variation de plus de 10% du déplacement initial.
26. Cocher cette cas si le nombre de personnes pouvant être embarquées a été modifié.
27. Signature de personne ayant rempli le champ n° 1.

Les renseignements manuscrits sont portés à l encre permanente et en lettres capitales. Les reproductions de signatures ne peuvent pas être prises en compte.